



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 939-24

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 30 septembre 2025, à 19 h, à la salle du Conseil municipal, située au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 939-24 concernant l'immeuble suivant :

16, chemin du Saphir – Abri à auto et bois de chauffage

La demande de dérogation numéro 2025-00016 est déposée afin de permettre l'implantation d'un abri à auto et à bois à 10,80 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 15 mètres. Le tableau ci-dessous résume la demande de dérogation mineure :

ADRESSE / LOT	ARTICLE (RÈG. N : 939-24)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
16, chemin du Saphir 3 590 122 Cadastre du Québec	Article 107, alinéa 8, paragraphe a) et alinéa 9, paragraphe a), b) et c)	Le bâtiment proposé empiète sur la façade de la résidence et donc la marge avant de 15 mètres de la ligne de lot avant exigée par la grille de zonage s'applique.	Permettre l'implantation d'un abri à auto et à bois à 10,80 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 15 mètres.

Toute personne intéressée relativement à cette demande peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance ou transmettre par écrit, avant cette date, à l'adresse ci-haut mentionnée ou par courriel à greffe@val-des-monts.net à l'attention de la soussignée, et ce, au plus tard le 30 septembre 2025 à 16 heures.

FAIT à Val-des-Monts ce douzième jour du mois de septembre **DEUX MILLE VINGT-CINQ.**

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

Salima Hachachena